

## Documents à fournir :

- Relevé d'identité bancaire (RIB).
- Photocopie de la carte d'identité.
- Retour du contrat et devis signé.

## La facturation:

- **Par prélèvement automatique.**

Vous recevez chaque mois une facture avec la date du prélèvement.  
Pour ceci il faut simplement nous fournir un RIB, nous vous remplissons les documents spécifiques.

Il y a 3 feuilles identiques à signer : la première est pour vous, la seconde est à nous remettre et la troisième est destinée à votre banque.

Vous pouvez arrêter les prélèvements sur simple avis.

### Inscrivez-vous !!

Appelez-nous ou laissez-nous un message avec votre nom, prénom, numéro de téléphone et votre demande. Nous vous rappellerons.

114- P05- Version 4 du 23/02/2016

### **Notre déontologie en trois points:**

- ⊙ **UNE ATTITUDE GENERALE DE RESPECT** impliquant réserve et discrétion, pour tout membre de l'entité et à tout moment de la prestation du service.
- ⊙ **UNE INTERVENTION « INDIVIDUALISEE »** selon un principe d'ajustement continu de la prestation aux besoins et attentes de la personne.
- ⊙ **UNE RELATION TRIANGULAIRE** qui protège le client et l'intervenant.

Avec le soutien financier de la



**ASSOCIATION FAMILIALE DE DIEULEFIT**

**ALLEE DES ROSSIGNOLS**

**26220 DIEULEFIT**

**TEL: 04.75.46.37.80**

**FAX: 04.75.90.61.60**

**SITE INTERNET: WWW. AFDIEULEFIT.FR**

## **SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE**



Services aux personnes à domicile  
NF X50-056



**ASSOCIATION FAMILIALE DE  
DIEULEFIT  
LOI 1901**

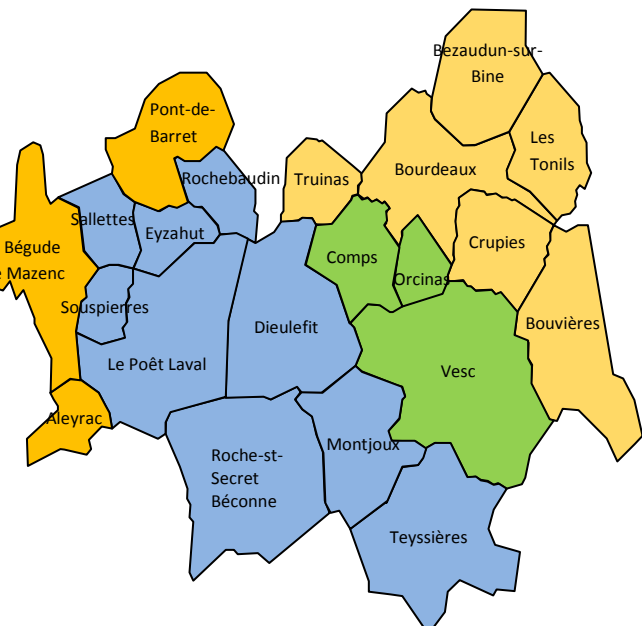
**ACCUEIL PHYSIQUE**  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.  
Sur RDV les après-midi.  
(Fermeture jeudi après-midi).

**ACCUEIL TELEPHONIQUE**  
Permanences téléphoniques assurées  
du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00.

## Présentation du service :

API Restauration assure la fabrication des repas et l'Association Familiale de Dieulefit les livre.

Secteur d'intervention: Communauté de commune du pays de Dieulefit-Bourdeaux.



## Personne Référente du service :

**CELINE COURBIS**

## La demande :

- Contrat + devis à signer avant la mise en place de la livraison (cadre législatif des services à la personne).
- 48h de délais avant la mise en place du service.
- Liste des menus distribuée à l'avance.

**LE DEVIS EST GRATUIT.**

## Menus et options :

- Composition du repas variée et équilibrée avec pain compris.
- Soupe en option.
- Possibilité d'avoir des menus sans sucre et/ou sans sel ajouté.
- Repas à conserver 2 jours maximum dans le réfrigérateur. Bien penser à vérifier les dates de péremption !

## Modalités de réchauffage :

Plats sous forme de barquettes individuelles à réchauffer au micro-onde, à la casserole ou au four traditionnel (changer de récipient pour le four).

## Tarifs :

- Repas livré avec soupe du soir : **8.20€.**
- Repas livré sans la soupe : **8.00€.**
- Coût de la livraison : **3.00€ inclus** dans le prix du repas (partie déductible des impôts).

→ Pour le week-end, vous payez une livraison pour le repas du samedi et du dimanche.

→ 1 livraison par adresse quel que soit le nombre de repas (pour les couples, 2 repas livrés mais une seule livraison facturée).

Le coût de la livraison des repas est déductible de **50%** de vos impôts. Nous vous remettrons une attestation fiscale chaque année.

## Livraison :

Livraison des repas en liaison froide 6 jours sur 7, du lundi au samedi.

Le samedi, il vous sera livré le repas du jour, et celui du dimanche. Et pour les jours fériés les repas vous seront livrés la veille.

La livraison sera effectuée à ce jour le matin pour la plupart des bénéficiaires.

## Modalités d'annulation :

Pour annuler les repas, il faut nous prévenir :

**Avant 11h00.**

- Le lundi pour le mercredi.
- Le mardi pour le jeudi et le vendredi.
- Le mercredi pour le samedi, dimanche et lundi.
- Le jeudi pour le mardi.

## Vous pouvez, pour la livraison des repas bénéficier de certaines aides :

- L'allocation personnalisée d'autonomie (APA).
- Certaines caisses de retraite...

## Qui peut bénéficier de ces aides ?

- Toute personne âgée de plus de 60 ans.
- Toute personne en situation de handicap.
- Toute personne en perte d'autonomie provisoire.

